

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Vendredi 28 février 2020

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.

COLLEGE NON GEMAPI

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
ALTENACH	BASCHUNG François		KAYSER Cathy	x	
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre			x	SCHITTLY Benoît
BELLEMAGNY	GENG Chris-Michaël				
BENDORF	ANTONY Antoine	x			
BERNWILLER	DELEURY Bernard			x	STROHMEYER Jean-Marc
BISEL	BERBETT Joseph	x			
BRECHAUMONT	IFFENECKER Christophe	x			
BRETTEN	BOSTVIRONNOIS David	x			
BUETHWILLER	RUFF Jean-Marc		HUG Mathieu	x	
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT Jean-Pierre	x			
COURTAVON	GODAT Gabriel	x			
DANNEMARIE	GAUTHERAT Bernard			x	ANTONY Antoine
DIEFMATTEN	BURY Marie-Reine	x			
EGLINGEN	HARTMANN Frédéric				
ELBACH	SCHMITT Line	x			
ETEIMBES	ZINK Olivier	x			
FALKWILLER	HINDERER Christian	x			
FRIESEN	BOEGLER Yves	x			
FULLEREN	WAECHTER Antoine	x			
GILDWILLER	DUNIKOWSKI Dominique			x	BURY Marie-Reine
GOMMERSDORF	NASS Denis	x			
GUEVENATTEN	LIEBENGUTH Henri	x			
HAGENBACH	SCHITTLY Benoît	x			
HECKEN	FREYBURGER Régine	x			
HEIDWILLER	LEY Marie-Adrienne	x			
HINDLINGEN	BRUNNER Dominique	x			
ILLFURTH	BUHLER Danielle	x			
LARGITZEN	GNAEDIG Jean-Paul	x			
LE HAUT SOULTZBACH	BUSSLER Claude			x	
LEVONCOURT	WALTER Hervé			x	BERBETT Joseph
LIEBSDORF	UHRWEILLER Christian				
MAGNY	THUET Didier				
MANSPACH	DIETMANN Daniel	x			
MERTZEN	HOFF Alain			x	BRUNNER Dominique
MOERNACH	JAEGY Valérie			x	
MONTREUX-JEUNE	BARI Yves				
MONTREUX-VIEUX	BERCHTOLD Joël				
MOOSLARGUE	VETTER Jean-Pierre				
OBERLARG	WEBER Liliane				
PFETTERHOUSE	MARTIN Gérard		MULLER Christiane	x	
RETZWILLER	RITTER Philippe	x			
ROMAGNY	DRAVIGNEY Jean-Claude			x	
SAINT-BERNARD	STIMPFLING Christian	x			
SAINT-COSME	STROHMEYER Jean-Marc	x			

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
SAINT-ULRICH	SCHWOB Francis			x	DIETMANN Daniel
SEPOIS-LE-BAS	LEBUS Marie-Paule			x	
SEPOIS-LE-HAUT	BANHOLZER Jérôme	x			
SOPPE-LE-BAS	MAZAJCZYK Richard			x	NASS Denis
SPECHBACH	FUTSCH Béatrice	x			
STERNENBERG	ENDERLIN Sylvie	x			
STRUETH	FREY Thaddée	x			
TRAUBACH-LE-BAS	ROBISCHUNG Francis	x			
TRAUBACH-LE-HAUT	FREYBURGER Didier	x			
UEBERSTRASS	PETER Daniel	x			
VALDIEU-LUTRAN	FRANÇOIS Jacques	x			
WOLFERSDORF	WEBER Christophe	x			
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	DREXLER Sabine	x			
	WITH Rémy	x			

COLLEGE GEMAPI

ETABLISSEMENT	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
Communauté de Communes Sundgau	DURAND Hugues	x			
	DUSIC André	x			
	GOEPFERT Germain			x	
	IVAIN Bertrand	x			
	LIBIS Clément				
	MALASSINE Philippe	x			
	MEYER François-Xavier	x			
	RIFF Edouard				
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	SCHOENIG Fabien			x	IVAIN Bertrand
	SPRINGINSFELD Dominique	x			
Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	BUCHERT Marc			x	DURAND Hugues
	GOLDSTEIN Danièle	x			
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	LILLER Laurent	x			
	RINGENBACH Philippe	x			
	RULOFS Dominique	x			
	BISCHOFF Jean-Claude				
	BOLORONUS Bernard			x	DUSIC André
	BRINGEL Eric				
	BURGY Claude				
	CONRAD Yves	x			
	DITNER Mathieu			x	RINGENBACH Philippe
	FRISCH Jean-Rodolphe				
	GASSMANN Vincent			x	
	GEIGER Claude	x			
	GISSINGER François				
	HUG Frédéric	x			
	JUD Claude	x			
	LAMERE Jean-Luc			x	
	LEWEK Denis				
	LEY Bernard	x			
	MURER Jean-Paul				
	SAHM Paul				
SCHMITT Pierre					
SCHNOEBELEN Jean-Marie			x	RULOFS Dominique	
SOMMERHALTER Pascal					
SUTTER Bernard					
ULMANN Fabien	x				

Y assistent également :

Membres suppléants du Collège Non Gemapi :

Commune d'Elbach : M. Georges WIRTZ

Commune de Wolfersdorf : M. Nicolas KRESS

EPAGE Largue : M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000, Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire.

Sont excusés :

Mme Catherine GRANDJEAN, Comptable public
Monsieur Thierry GINDRE, Directeur de la Direction Départementale des Territoires
M. Marc HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
M. Michel PFLIEGER de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

M. le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée

" A l'occasion du dernier Comité syndical de la mandature, je tiens à remercier chaleureusement tous les Délégués communaux, intercommunaux et départementaux, qui par leur travail, leurs propositions, leurs débats, ont permis en 28 années de passer du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (EPAGE Largue). Ils ont fait en sorte d'offrir au bassin versant de la Largue, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Largue) et une Commission Locale de l'Eau (CLE), qui ont permis la rédaction d'un schéma hydraulique, hydrique, bio-diversitaire et sanitaire, qui s'impose aujourd'hui aux tiers et surtout aux documents d'urbanisme que sont les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ce programme d'action a également permis la réalisation de deux études sur la valorisation de l'herbe sur le territoire et le développement de l'agriculture biologique en 2016-2017, afin de préserver, d'optimiser et de reconquérir la qualité de la ressource en eau et de son cycle.

Cette éclosion progressive à l'échelle cohérente du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux nous a permis d'adapter pertinemment GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au territoire, et de prendre notre part de travail dans la SLGRI, une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du territoire à Risque d'inondation de l'agglomération mulhousienne (portée par Mulhouse Alsace Agglomération, le Conseil départemental et la Préfecture du Haut-Rhin). Cette dernière, dans son dernier rapport, reconnaît que la politique d'intervention développée par le SMARL et aujourd'hui l'EPAGE Largue, induit un décalage du pic de crue de l'ordre de 4 à 6 heures sur celui de l'Ill à Illfurth (zone de confluence), décalage fondamental pour la diminution du risque d'inondation des communes aval, et notamment l'agglomération mulhousienne. Cette même SLGRI mentionne que la gestion équilibrée de la ressource en eau nécessite de valoriser économiquement les bonnes pratiques agricoles (notamment l'élevage) et les mesures de régulation des crues prises dans les têtes de bassins versants au profit des zones urbanisées en aval.

Ce constat révèle toute la pertinence de l'ambitieux programme que nous nous sommes fixés dès l'origine avec les communes, les agriculteurs, les riverains, les usagers et consommateurs d'eau, Alsace Nature, le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), la Maison de la Nature du Sundgau, sans oublier l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Département du Haut-Rhin et son GERPLAN (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain), la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Chambre d'Agriculture avec qui nous avons réussi à lancer les mesures agro-environnementales, ainsi que le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), sans oublier NATURA 2000.

C'est à ce stade de pertinence environnementale où nous sommes arrivés aujourd'hui que se présentent les enjeux complexes posés par l'évolution climatique, la densification urbanistique du territoire, l'artificialisation des sols, l'appauvrissement biologique des sols et l'aggravation significative des pollutions anthropiques. Tout cela nous place dans un contexte où l'urgence environnementale et l'urgence économique agricole se conjuguent.

Avec la fin de cette mandature, c'est un chapitre positif de notre action qui se termine, avec des résultats encourageants, mais également de nouvelles problématiques.

Pour résoudre ces nouvelles problématiques, l'EPAGE doit aborder l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) avec conviction, détermination et en collaboration avec l'ensemble des acteurs de son périmètre et des acteurs de l'aval. Je regrette profondément la

stratégie choisie par l'Agence de l'Eau, d'établir plusieurs CTEC aux contours politiques (Communautés de Communes et Syndicat de rivière,) plutôt qu'un CTEC global à l'échelle du bassin versant, qui aurait permis de dégager une visibilité de gestion partagée, concertée et solidaire de tous les acteurs de l'amont à l'aval. Les efforts que nous avons engagés sur le bassin versant de la Largue, tous acteurs confondus (CC, communes, agriculteurs et EPAGE) sont reconnus et bénéficient aux territoires plus en aval. Néanmoins, cette solidarité amont / aval n'est aujourd'hui pas récompensée par une solidarité aval / amont, nécessaire pour que nous puissions poursuivre nos efforts avec efficacité.

Aussi, je proposerai, à la fin de cette séance, une motion de l'EPAGE Largue, établissant les efforts consentis par l'amont au profit de l'aval et demandant ainsi une reconnaissance de l'aval."

M. le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du samedi 16 novembre 2019 à Spechbach
2. Actualités
3. Présentation pour approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion
4. Affectation du résultat de fonctionnement
5. Orientations 2020
6. Présentation pour approbation du budget 2020
7. Divers

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du samedi 16 novembre 2019 à Spechbach.

Décisions prises par le Bureau le 19 février 2020

- ❖ Prorogation de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000€ au Crédit Mutuel

2. Actualités

⇒ Pont Rue de Galfingue à Spechbach

M. LIENERT fait état des travaux de réouverture du pont de la rue de Galfingue réalisés par l'EPAGE début juillet 2019. Pendant les travaux, les services de l'Unité Routière ont effectué un contrôle visuel des organes structurels du pont (4 juillet), culées et poutrelles de soutien du tablier. Ils ont noté une déformation des culées (descellement et affaissement) des pierres de taille dus à la poussée des terrains, ainsi qu'une importante dégradation des poutrelles métalliques par la rouille. Sur la base de ce constat, les agents de l'Unité Routière ont alors évoqué la reprise complète de l'ouvrage à moyens termes. Finalement, l'état de conservation dégradé de l'ouvrage a engendré des travaux de reprise complète qui ont débuté début février 2020. La reprise de l'ouvrage comprend l'arrachage complet de l'ouvrage en place, le coulage d'un radier béton (dalle de fond), pose de cadres préfabriqués (sorte de buses carrées) de section légèrement supérieur à la section du pont existant (afin de ne pas réduire les capacités d'écoulement des crues), repose d'une bande de roulement neuve et pose de gardes corps pour sécuriser l'ensemble.

⇒ Avancement des travaux

M. LIENERT présente, diaporama à l'appui, les travaux menés par l'EPAGE depuis le 16 novembre 2019.

- La Largue à Gommersdorf: traitement d'embâcle, recépage de vieux saules blancs permettant de sécuriser une ligne électrique et abattages multiples pour sécuriser la rue du moulin. L'ensemble des bois coupés sera valorisé par broyage en bois énergie.

- La Largue et le Soultzbach à Balschwiller: un passage d'entretien (coupes sélectives et désembâclage) a été mené sur la Largue et le Soultzbach, respectivement entre le pont de la Rd103 (sortie de Hagenbach), le pont de la rue du 27 novembre (proche boulangerie de Balschwiller) et la confluence des deux cours d'eau. Une partie des bois coupés sera récupérée par l'exploitant agricole, le reste étant réutilisé pour la confection de peigne. L'EPAGE en a profité pour réaliser le dégagement des lignes hautes tensions (trois traversées sur le secteur) pour éviter les futures problèmes récurrents rencontrés lors des élagages réalisés par RTE. A noter la présence de très nombreuses traces de castor sur le secteur, ainsi qu'une population très importante de ragondins, dont les innombrables galeries provoquent un mitage important des berges, ainsi qu'une gêne d'exploitation des prairies naturelles pour les agriculteurs.

- Le Bachla à Soppe le Haut: le Bachla est un petit ruisseau qui prend sa source sur les hauteurs de Soppe le Haut (versant rive gauche du Soultzbach), draine un important bassin versant agricole avant de rejoindre le Soultzbach en traversant la zone urbaine du village. Les lacunes d'entretien ou entretien inadéquate du ruisseau par les riverains (stockage de branches sur les berges) a engendré un important encombrement du lit mineur du cours d'eau se traduisant par des phénomènes de sur-inondations importants dans le village. Un conséquent travail de dégagement du lit, désembâclage et coupes dans la ripisylve foisonnante, a été réalisé. L'ensemble des bois coupés sera valorisé par broyage et l'ensemble des branches et refus de coupes stocké par les riverains a été brûlé sur place avec autorisation de la mairie.

- Le Soultzbach à Falkwiller: L'hiver dernier, l'EPAGE avait réalisé un passage d'entretien du Soultzbach à Gildwiller, depuis la limite communale avec Diefmatten jusqu'au pont de la RD 26 (soit un peu plus de 3km). Cette année, des travaux du même type ont été réalisés depuis le pont de la RD26 (entrée de Gildwiller) jusqu'au pont de la rue de l'Eglise à Falkwiller. De nombreuses coupes sélectives et un important travail de désembâclage avec confection systématique de peigne ont été menés. Tous les bois ont été réutilisés in situ. A noter, tout comme à Balschwiller une très forte population de ragondins et musqués causant les mêmes problématiques. A noter également une forte présence de tilleuls dans la ripisylve, probablement issus d'anciennes plantations réalisées par le SMARL. Comparativement à l'état sanitaire des essences pionnières des cours d'eau (saules, aulnes frênes et érables), les tilleuls semblent bien résister aux évolutions du climat et permettent de maintenir une ripisylve fonctionnelle. Ceci montre l'absolue nécessité de dynamiser et diversifier les ripisylves pour maintenir des cours d'eau en bonne santé.

- La Reppe à Chavannes-sur-l'Étang
Les derniers travaux sur la Reppe remontant à 2006, le tronçon allant du pont de la RD32.7 (frontière avec le Territoire de Belfort) jusqu'à l'étang communal de Belle Ile (Chavannes sur l'Étang) était très fortement encombré. De très nombreux embâcles ont été retraités sous forme de peignes, et de nombreuses coupes sélectives ont été réalisées. Un entretien plus "sévère" de la ripisylve a été réalisé le long de l'étang de Belle Ile. L'étang communal est un lieu de vie (pêche, promenade des étangs) et la ripisylve présentant un important risque de chutes d'arbres, (essentiellement des aulnes et frênes sévèrement atteints par les maladies), une opération de sécurisation a été menée. En plus des aulnes et frênes malades, 5 grands peupliers de cultures ont été abattus. La digue de l'étang a été consolidée par plusieurs peignes et le reste des bois a été stocké en attente d'une valorisation par broyage. La réalisation des travaux a été très fortement perturbée par la météo capricieuse.

- La Largue à Saint-Bernard
Suite aux successifs coups de vents du début d'année, un peuplier s'est effondré sur la ligne d'alimentation électrique d'un poste de relevage relatif au réseau d'assainissement de la commune de Saint Bernard. Une opération ponctuelle d'urgence a été menée pour dégager la ligne et rétablir un fonctionnement pérenne du poste de refoulement. Les abords de la ligne ont également été sécurisés par la coupe de plusieurs arbres alentours et deux grands peupliers affalés dans la rivière à proximité (créant des risques d'embâcles) ont été traités à cette occasion.

⇒ **Acquisitions foncières des étangs en zone inondable**

- Etang "Martin" à Mooslargue pour la somme de 7 500 €: acte de vente signé le 14 janvier 2020 chez Maître STEHLIN, notaire à Dannemarie. Le paiement est en cours.
- Etangs "Munch" à Le Haut Soultzbach pour la somme de 55 000 €
Attente d'une date pour la signature de l'acte de vente.

M. LIENERT explique que les opérations d'achat sont en cours de finalisation. Il fait également part des grandes difficultés rencontrées par l'EPAGE avec l'étude notariale Stehlin de Dannemarie pour faire avancer les dossiers; l'ensemble des pièces nécessaires aux deux transactions ont été transmises au notaire lors d'un rendez vous le 25 juin 2019. Il convient maintenant d'inscrire au budget prévisionnel 2020 les crédits nécessaires à la réalisation des études et travaux permettant de rouvrir les zones inondables (et humides) en lieu et place des étangs existants. Pour la réalisation des études préalables et travaux de restauration des sites, il convient de prévoir un montant prévisionnel total de 100 000 € (études: 20 000€ et travaux: 80 000€); un dossier de demande de financement sera réalisé auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui a déjà assuré à l'EPAGE un subventionnement à hauteur de 80% sur l'ensemble.

⇒ **Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue du 31 janvier 2020 à Manspach**

M. FAESSEL fait part des sujets étudiés lors de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue :

1. l'hydrosystème du bassin versant de la Largue face au changement climatique détaillant les éléments de météorologie et climatologie, la sécheresse hydrologique, les données piézométriques des cailloutis du Sundgau et les phénomènes de coulées de boues et d'inondations
2. le projet Filière Herbe portée par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, présenté par M. Denis NASS, Vice Président et Mme Fanny WAGNER, Chargée de Mission,
3. la présentation de la démarche Contrat de Territoire Eau et Climat dans le cadre du XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, par Mme Noëlle COUTURIEUX, chargée d'intervention.
4. Un éclairage sur la problématique du chrome VI, par Mme Juliette MOUQUET, Ingénieur à l'Agence Régionale de Santé

Pluviométrie-Hydrologie

M. FAESSEL présente les derniers éléments du bilan hydrologique suite à la sécheresse hydrologique qui s'est prolongée jusqu'à la mi-octobre 2019 ; la pluviométrie de novembre 2019 à janvier 2020 est présentée et analysée. La pluviométrie correspond à la normale pour le mois de novembre, puis est déficitaire pour le mois de décembre (-25 à -50%) et pour le mois de janvier (-50 à -75%).

Suivi des aquifères du Sundgau

Il a également été évoqué la mise en place d'une convention de partenariat pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de l'eau 2018/2022, qui concerne deux captages sur le périmètre de l'EPAGE Largue, à Spechbach le Bas et à Montreux-Vieux. Le captage de Spechbach n'est actuellement plus en usage pour l'eau potable, mais est maintenu en état de fonctionnement en ressource stratégique.

M. DIETMANN explique que la sécheresse impacte l'évolution de la qualité de l'eau. Avec le changement climatique, nous observons une concentration des précipitations lors des gros orages ou tempêtes, provoquant des ruissellements. L'eau n'a pas le temps de s'infiltrer et les nappes ne se rechargent pas. Le manque d'eau dans les cours d'eau engendre une baisse de la dilution et ainsi l'augmentation de la concentration en pollution. Ceci est un problème pour les stations d'épuration, car il faut affiner les traitements. Il ne faut pas relâcher les efforts et aller encore plus loin et regagner la qualité des captages.

- **Natura 2000 "Vallée de la Largue" et "Sundgau, région des Etangs"**

M. BRETON présente des actions mises en œuvre afin de prendre en compte la biodiversité des sites Natura 2000 via des chartes Natura 2000, la mise en lumière de mares, la prise en compte de la mousse Dicrane vert suite aux problèmes de dépérissement de hêtres et via l'amélioration de la gestion d'étangs. Ce travail a été mené avec plusieurs communes, l'ONF, le CSA et des propriétaires d'étang. Suite au travail d'animation, la Commune de Dannemarie a renouvelé son adhésion à la charte Natura 2000 du site Natura 2000 Vallée de la Largue pour ses parcelles correspondant à des secteurs de prairies et de boisements proches de la vieille Largue et du terrain de sport. La commune de Courtavon a adhéré à la charte Natura 2000 du même site pour ses parcelles communales (1,4ha) correspondant à des prairies et parties de massif forestier situées dans la zone inondable de la Largue. La Commune a également adhéré à la charte du site Natura 2000 Jura Alsacien (221ha) pour ses parcelles forestières, parmi lesquelles plus de 10ha de zones humides sont présentes.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC, contrats Natura 2000 sur le volet agricole), devraient être de nouveau financées par le Conseil Départemental 68 en 2020 si la demande de cofinancement FEADER est validée. La gestion des dossiers est assurée localement par M. Nicolas JEANNIN de la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Cette année constitue une année charnière, car elle correspond à la fin des contrats concernant plus de 1000ha dont les exploitants peuvent renouveler leur contractualisation, grâce à la poursuite de l'engagement du Conseil Départemental du Haut-Rhin que nous tenons à remercier.

Le dernier Comité de Pilotage Natura 2000 a été l'occasion de présenter une synthèse des inventaires, des actions réalisées et d'actualités environnementales. La réunion en salle communale de Hirsingue s'est accompagnée d'une visite de la zone humide et du ruisseau renaturés dans le vallon du Steinbach. Des actions de sensibilisation ont été menées par le biais d'articles dans des bulletins communaux.

Pour les mois à venir, il est prévu, dans le cadre de l'animation Natura 2000 de poursuivre les démarches de contractualisation de chartes Natura 2000, de travailler sur des dossiers d'îlots de vieux-bois, sur des ruisseaux et des étangs, sur des projets partenariaux avec le CSA, de réaliser des inventaires naturalistes, d'accompagner des propriétaires et de sensibiliser du public.

L'inquiétude sur la problématique des moustiques nous ayant été reportée lors du dernier Comité syndical, M. BRETON explique que plusieurs synthèses sur les moustiques sont accessibles sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Préfecture du Haut-Rhin, du Conseil départemental du Haut-Rhin et du Plan Régional d'Action Mares. L'ensemble des synthèses expliquent que les stockages artificiels d'eau stagnante de moins de 10m² sont les principaux réservoirs de moustiques (pneus, sceaux, vase, bidons, objets creux abandonnés...). Les mares et zones humides abritent quant à elles très peu de moustiques comme cela a pu être mis en évidence par une étude menée dans l'agglomération Lyonnaise. Ces milieux, moins favorables au moustique tigre, constituent les habitats ou les zones de chasse préférentielles de nombreuses espèces : larves d'amphibiens, libellules et autres insectes aquatiques, oiseaux, chauves-souris.

3. Présentation pour approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion : Délibération CS/01/2020

Le Comité syndical réuni sous la présidence de **M. Joseph BERBETT, Vice-Président** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par **M. Daniel DIETMANN, Président**.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité Syndical

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION DE FONCTIONNEMENT		34 699.42	295 445.09	345 280.23		84 534.56
SECTION D'INVESTISSEMENT		53 904.31	38 843.06	26 909.27		41 970.52
TOTAUX		88 603.73	334 288.15	372 189.50		126 505.08

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 126 505.08
Restes à réaliser : - 23 540.00

Excédent réel corrigé : + 102 965.08€

4° Approuve le compte de gestion 2019 présenté par le Comptable Public.

Résultat de clôture GEMAPI et NON GEMAPI

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 61 389,08 € et un déficit de la section d'investissement de -17 537,92 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 12 473,10 € en fonctionnement et 30 612,50 € en investissement. Les restes à réaliser sont de - 14 740 €. Le résultat de la clôture 2019 est un excédent réel corrigé de 72 196,76 €.
- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 11 553,94 € et un excédent de la section d'investissement de 5 604,13 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 22 226,32 € en fonctionnement et 23 291,81 € en investissement. Les restes à réaliser sont de - 8 800 €. Le résultat de la clôture 2019 est un excédent réel corrigé de 30 768,32 €.

Sur proposition de M. BERBETT, les Délégués applaudissent M. le Président et son équipe pour le travail réalisé tout au long de ce mandat.

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : Délibération CS/02/2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Considérant les résultats suivants du compte administratif 2019, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes)	+ 26 909,27 €	
Section d'investissement (dépenses) :	- 38 843,06 €	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	- 11 933,79 €	
Résultat N-1 reporté :	+ 53 904,31 €	
Résultat brut cumulé	+ 41 970,52	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser dépenses	- 97 060,00	
Restes à réaliser recettes	+ 73 520,00	
Résultat net (- besoin de financement + financement disponible)	+ 18 430,52	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 84 534,56	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 84 534,56	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

5. Orientations 2020

- ❖ Mise en place du contrat de territoire EPAGE Largue / Agence de l'Eau Rhin Meuse
Période 2020 – 2024 : la 1^{ère} phase (année 2020) est la réalisation d'une étude globale des sous bassins Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont (Oberlarg à Courtavon) pour un montant de 150 000 € subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

- ❖ Reconquête des zones humides et inondables à Mooslargue et Le Haut Soultzbach pour un montant de 100 000 € subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 - Etudes hydrauliques et hydro morphologiques des étangs pour un montant de 20 000 €
 - Travaux d'arasement pour un montant de 80 000 €

Monsieur Jean-Paul GNAEDIG, Délégué de Largitzen, fait remarquer le montant très important des études vis à vis de celui alloué aux travaux.

Monsieur LIENERT répond que ce montant est prévisionnel et qu'il est probablement légèrement surévalué. Néanmoins, les sites en question présentent des particularités qu'il convient d'étudier de manière assez fine pour ne pas créer de problèmes ou dysfonctionnement pendant et après travaux. A Soppe le Haut, les étangs disposent d'une prise d'eau dans le Soultzbach se présentant sous la forme d'un seuil, dont la hauteur atteint quasiment 1 mètre. La suppression de cet ouvrage nécessite une étude topographique pour établir un nouveau profil en long du cours d'eau et ainsi éviter l'apparition de phénomènes d'érosion régressive (incision du cours d'eau), pouvant engendrer à terme le déchaussement ou la déstabilisation d'ouvrages en amont ou en aval. A Mooslargue, l'objectif de l'étude visera à considérer les solutions de dévoiement du Steinbach (affluent du Grumbach qui conflue un peu à l'aval de l'étang), afin qu'une partie de ces eaux lors des crues transitent par le site de l'étang renaturé plutôt que par la zone urbaine du village où il crée actuellement de graves problèmes d'inondation. L'objectif de ce montant d'études est donc d'optimiser au maximum les gains apportés par les travaux, sachant que celles ci sont subventionnées à hauteur de 80% et donc que leur coût, propre à l'EPAGE, est relativement modéré.

Monsieur GNAEDIG fait également remarquer que la collectivité dépense des sommes conséquentes pour retrouver des zones humides et inondables fonctionnelles et que dans le même temps, les propriétaires riverains se permettent de continuer à aliéner ce type de zones; il fait notamment référence aux 2 étangs en phase de remblais, dans sa commune de Largitzen, aux abords immédiats du Largitzenbach (à l'entrée du Luffendorf). Il demande notamment ce que font les services de Police de l'Eau de la Préfecture du Haut Rhin à ce sujet.

Monsieur LIENERT répond que l'EPAGE s'est rapproché de la DDT 68 dans cette affaire; les étangs en question ne sont pas déclarés en Préfecture et n'existe donc pas légalement. Aussi, aucune procédure loi sur l'eau n'est exigée par la DDT pour la suppression de ces étangs "fantômes".

Monsieur GNAEDIG ajoute que ce n'est pas la suppression des étangs qui le dérange, mais qu'il est dommage que cette opération soit réalisée avec des remblais rapportés et qu'il serait préférable de simplement retravailler les matériaux en place pour recréer de la zone humide inondable.

Monsieur LIENERT répond que lorsque les remblais ont été constatés, il a été demandé aux entreprises de TP de stopper les apports de matériaux (les remblais ont cessé). L'EPAGE a pris contact avec M. le Maire qui doit transmettre les coordonnées de l'EPAGE aux nouveaux propriétaires (qui ne sont sur place que certains week ends) afin de trouver une solution dans la concertation et l'intérêt de tous.

- ❖ Adhésion à la compétence « Ingénierie hydraulique » de Rivières de Haute Alsace (RHA, anciennement Symbi) pour un montant de 6 700 €

RHA dispose d'une forte expérience et compétence en matière d'ingénierie hydraulique que l'EPAGE souhaite mettre à contribution pour les futurs projets de création de bassin de rétention des crues potentiellement rendus nécessaires par les évolutions climatiques (exemple à Soppe le Bas). Il est préférable de continuer à travailler avec RHA (service public) avec qui l'EPAGE travaille de concert depuis 1992, plutôt que de faire appel à des bureaux d'études privés. L'adhésion à cette compétence sera également utile à l'EPAGE pour la réalisation d'une étude de danger sur la digue de Bisel rendue obligatoire par les nouvelles lois, si l'EPAGE souhaite faire classer la digue et ainsi diminuer ses responsabilités en cas de dommages sur la digue engendrés par des événements exceptionnels.

❖ Bassin de rétention des crues du Triegenbach à Soppe le Bas

Les événements diluviens de 2016 et 2018 ont mis en lumière la nécessité de réduire les crues du Triegenbach qui ont successivement ravagé la commune de Soppe le Bas. Les lourdes investigations de terrain réalisées ont abouti au constat que la création d'un bassin de rétention semble la seule solution envisageable dans le cas présent. Ce projet a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans les différentes séances du Comité Syndical de l'EPAGE et il convient aujourd'hui de commencer à provisionner pour la réalisation coûteuse à venir (orée 2021).

- Acquisition foncière de l'emprise de la digue en cours par la commune
- Etude géotechnique du site concerné
- Provisionnement au budget 2020 pour travaux en 2021
- Etude géotechnique: 11 800 € subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Crédits à provisionner pour travaux: 23 000 €

M. DIETMANN précise le montant prévisionnel établi par RHA (140 000€) de la digue et dit que l'étude globale du secteur imposera également, en plus de la création de la digue, des choses qui devront être reprises dans les PLUI sans quoi, les effets de la digue seront réduits à néant en terme de protection des populations avalées.

❖ Reconquête des continuités écologiques pour un montant de 30 000 € subventionné à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. LIENERT explique que la reconquête des continuités écologiques est un enjeu majeur sur le bassin versant de la Largue pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau imposé par l'Europe. Il rappelle qu'il y a trois ou quatre ans, l'EPAGE avait été beaucoup sollicité par les usagers (communes ou agriculteurs) sur la reprise d'ouvrages de franchissement des cours d'eau (busages) dégradés. Plusieurs ouvrages avaient ainsi été aménagés (sous forme de gués) permettant de rétablir la continuité tout en permettant le franchissement pérenne des cours d'eau. Suite à ces sollicitations, l'EPAGE a successivement budgété une somme de 30 000€ pour pouvoir répondre à de nouvelles sollicitations ou opportunités qui ne se sont plus présentées. Néanmoins, il convient de maintenir ce financement pour pouvoir répondre aux éventuelles opportunités. De plus, suite à la renaturation du Haltschbach liée à la mise en place de la station d'épuration de Saint Ulrich, il persiste un ouvrage de franchissement agricole à la confluence du ruisseau avec la Largue qui rend indisponible tout le linéaire du ruisseau pour la remontée des truites en période de reproduction. L'EPAGE souhaite donc aménager ce site, afin de reconnecter, définitivement, tout le cours du Haltschbach (renaturé et dépollué) au bassin versant de la Largue.

❖ Equipements de prévention des ruissellements pour un montant de 20 000 € subventionné à hauteur de 40 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Dans l'élaboration de son CTEC, l'EPAGE, en accord avec l'Agence de l'Eau, prévoit la mise en place d'un appel à projet concernant la mise en place de haies et d'hydraulique douce pour lutter contre les phénomènes de coulées de boues à l'horizon 2021 / 2022. Récemment, l'EPAGE a enregistré plusieurs demandes d'installations de haies de la part d'agriculteurs en zone à enjeu de coulées de boues. Afin de profiter de cette opportunité et de ne pas casser la dynamique agricole sur ce sujet, l'EPAGE souhaite créditer, dès aujourd'hui les sommes permettant d'intervenir rapidement et de bénéficier de sites pilotes lors du lancement de l'appel à projet. Un projet est également acté sur la commune de Saint Bernard.

6. Présentation pour approbation du budget 2020

Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau » : Délibération CS/03/2020

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,
Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 3 500 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2020.
- d'inscrire la somme de 3 500 € à l'article 65738 du budget 2020.

Adhésion à la carte complémentaire facultative 5.1. des statuts du Syndicat Rivières de Haute-Alsace : Délibération CS/04/2020

Vu l'adhésion de l'EPAGE Largue au Syndicat Rivières de Haute-Alsace le 12 juillet 2017,

Considérant les problématiques d'inondation par coulées de boues transitées par les cours d'eau,
Considérant les pré-études réalisées par Rivières de Haute-Alsace (anciennement Syndicat Mixte de l'III, anciennement Conseil Départemental 68) concernant la mise en place de bassins de rétention,
Considérant les nécessaires études à réaliser préalablement à la mise en place de bassins de rétention,
Considérant que l'EPAGE Largue gère le bassin de rétention du Largitzenbach à Bisel,
Considérant que l'EPAGE Largue est le porteur de la compétence GEMAPI sur les territoires des Communautés de Communes Sundgau, Sud Alsace Largue, Vallée de la Doller et du Soultzbach et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A),

Le Collège GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à la carte complémentaire facultative 5.1. des statuts du syndicat Rivières de Haute Alsace : " *Accompagnement et assistance technique aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux, la conduite d'opérations et de projets décidés par les membres adhérents dans le cadre de leurs compétences respectives.* "
- d'inscrire un montant prévisionnel de 6 700 € à l'article 65738 du budget 2020
- d'habiliter M. le Président à signer tous documents y relatifs.

Participation NON GEMAPI des Communes : Délibération CS/05/2020

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,

Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2020,

Le Collège NON GEMAPI DECIDE à l'unanimité:

- d'augmenter la valeur du point de 774,67 € à 782,42 €
- d'augmenter la valeur du seuil de participation maximum des communes de 2,57 à 2,60€/habitant/an.

Ceci portant la cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE à 1,67 € pour 2020

Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération : Délibération CS/06/2020

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,

Pour équilibrer le budget GEMAPI 2020,

Le Collège GEMAPI DECIDE à l'unanimité:

- de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 000,00 € répartie selon les modalités statutaires, répartition détaillée dans le tableau ci-dessous:

	CC Sud Alsace Largue	CC Sundgau	CC Doller Soultzbach	M2A	Total
Population totale (nb hab) DGF 2017	22792	49076	16841	278733	367442
Population totale (nb hab) DGF 2018	22925	49117	16829	278443	367314
Surface totale (ha) de l'EPCI	23040,4	43324,5	16065,9	43930,5	
Surface (ha) concernée par l'EPAGE	22235,2	8033,0	2023,6	226,8	32518,6
Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2017	21995,5	9099,4	2121,2	1438,9	34655,0
Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2018	22123,9	9107,0	2119,7	1437,4	34788,0
Taux population globale 2017	63,5%	26,3%	6,1%	4,2%	100%
Taux population globale 2018	63,6%	26,2%	6,1%	4,1%	100%
Nombre de délégués	22	10	3	2	37
Participation GEMAPI 2019	100 409,49 €	41 538,88 €	9 683,30 €	6 568,35 €	158 200,01 €
Participation GEMAPI 2020	102 390,14 €	42 147,71 €	9 810,02 €	6 652,13 €	161 000,00 €

Frais d'études préalables à la mise en place d'un bassin de rétention à Soppe-le -Bas : Délibération CS/07/2020

Considérant les orientations exprimées par la Commission Technique de l'EPAGE Largue le 17 novembre 2018,

Considérant la problématique d'inondations récurrentes subies par la commune de Soppe le Bas lors des crues du Triegenbach,

Considérant la pré étude hydraulique réalisée par Rivières de Haute-Alsace sur le cours d'eau concerné,
Considérant l'état d'avancement des démarches d'acquisitions du foncier nécessaire à la mise en place d'un bassin par la commune,

Le Collège GEMAPI DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 11 800 € au budget 2020 pour la réalisation d'études géotechniques du site prévu pour l'implantation de la digue
- d'inscrire la somme de 23 000 € au budget 2020 en provisionnement pour la réalisation des travaux de construction du bassin de rétention.

M. Rémy WITH, Délégué du Conseil départemental, remercie les Membres du Comité syndical pour leur accord sur ce projet déjà évoqué de longue date, il remercie également l'EPAGE au nom des habitants de Soppe le Bas qui ont fortement souffert des inondations. Il rappelle également que le Département du Haut-Rhin, avec le concours de la Commune a déjà construit une digue de rétention des coulées de boues (ouvrage NON GEMAPI curatif auquel l'EPAGE ne participe pas financièrement) le long de la route départementale RD 148.

Etudes hydraulique et hydromorphologique, arasement, renaturation des étangs acquis à Mooslargue et à Le Haut Soultzbach : Délibération CS/08/2020

Considérant les décisions prises par le Comité syndical le 30 novembre 2018 concernant l'acquisition foncière des étangs à Le Haut Soultzbach et le 12 avril 2019 de l'étang à Mooslargue,

Considérant les problématiques récurrentes d'inondation générées par le Grumbach à Mooslargue et par le Soultzbach à Soppe-Le-Bas,

Considérant la nécessité d'approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique des deux sites précités préalablement à leur renaturation,

Considérant les objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixés par la DCE 2015,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux),

Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 20 000 € au budget 2020 pour la réalisation d'études hydraulique et hydromorphologique des dits étangs.
- d'inscrire la somme de 80 000 € au budget 2020 pour la réalisation des travaux d'arasement et de renaturation des dits étangs.

Etude globale des bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont: Délibération CS/09/2020

Considérant les décisions prises par le Comité syndical le 16 novembre 2019,

Considérant les problématiques récurrentes d'inondation sur les bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont,

Considérant la nécessité d'approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique des bassins versants précités,

Considérant la nécessité d'établir des programmes de travaux globaux sur les bassins versants précités,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)

Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 150 000 € au budget 2020 pour la réalisation d'études opérationnelles sur les bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont

Reconquête des continuités écologiques: Délibération CS/10/2020

Considérant la segmentation des cours d'eau du bassin versant de la Largue,

Considérant les objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixés par la Directive Cadre européenne Eau 2015 (DCE2015),

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50%,

Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 30 000 € au budget 2020 pour la reconquête des continuités écologiques des cours d'eau du bassin versant de la Largue.

Renaturation du Largitzenbach: Délibération CS/11/2020

Considérant la décision prise par le Comité Syndical le 7 avril 2017,

Considérant la nécessité de renaturer le Largitzenbach sur le ban communal de Moernach,

Considérant la dynamique agricole sur le secteur,

Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 20 000 € au budget 2020 pour la renaturation du Largitzenbach à Moernach.

Equipement de prévention des ruissellements Délibération CS/12/2020

Entendu la présentation des bénéfices liés à la mise en place d'équipements de prévention des ruissellements (techniques culturales, haies, fascines,),

Considérant la nécessité de soutien par l'EPAGE Largue à ses communes adhérentes concernant la prévention concertée des risques de coulées de boues,

Considérant l'opportunité de construire un contrat de territoire combinant la prévention des coulées de boues, l'augmentation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration des milieux aquatiques,

Considérant les opportunités de subvention par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80% sur les techniques d'hydraulique douce,

Le Collège NON GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

- de soutenir une politique préventive face aux risques de coulées de boues et de ruissellements.
- d'inscrire au budget 2020 la somme de 20 000 € pour les équipements d'hydraulique douce.
- de donner à M. le Président, toute latitude pour utiliser ces crédits afin de soutenir financièrement les projets émergents.

Le budget 2020, approuvé à l'unanimité par le Comité syndical, s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	437 735,56 €	437 735,56 €
<u>Section d'investissement</u>	477 427,75 €	477 427,75 €

7. Divers

M. Denis NASS, Délégué de Gommersdorf, demande la parole et remercie M. le Président pour tout le travail accompli depuis 1992. Il explique que les Contrats de Territoire Eau et Climat (CTEC), qui se préparent avec l'EPAGE, les Communautés de Communes et l'Agence de l'eau, doivent permettre de renforcer les solidarités déjà existantes (sur le territoire de l'EPAGE et amont aval) et d'instaurer la solidarité farouchement demandée par l'EPAGE et les acteurs Sundgauviens depuis de longues années, à savoir celle de l'aval vers l'amont.

Depuis des décennies, la politique locale en faveur du maintien de l'élevage et donc du maintien de l'herbe a prouvé ses bienfaits en matière de gestion des crues et de protection des grandes zones urbaines en aval (Agglo Mulhousienne), notamment reconnue explicitement dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de Mulhouse (SLGRI). Ces bénéfices sont notés noir sur blanc dans les documents, mais n'aboutissent malheureusement jamais de manière concrète depuis l'aval vers les acteurs de l'amont.

L'élevage est en souffrance, notamment sur le bassin versant de la Largue (perte de + de 30% des aides de l'Etat à destination du maintien de l'herbe en 10 ans, effondrement du prix du lait etc...). Les états généraux de l'alimentation n'ont pas eu les effets attendus pour l'élevage dans le Sundgau. M. NASS revient tout juste du salon de l'agriculture où le ministère de l'agriculture a promis le déblocage de 15 millions d'euros en soutien aux filières, mais cela ne suffira pas à sauver un secteur à l'agonie. La solidarité doit venir de l'aval urbain vers nos territoires ruraux qui joue le jeu pour leur préservation. Avec la nouvelle PAC qui arrive (et qui ne laisse rien présager de bon pour l'herbe), l'Agglomération Mulhousienne, si elle veut continuer à bénéficier du travail fourni par les acteurs que nous sommes doit absolument nous soutenir. Cette solidarité est la condition sine qua non pour permettre les reprises d'exploitations par des jeunes agriculteurs.

La Profession est pleinement mobilisée sur ces enjeux et travaille actuellement à la création d'une marque "Sundgau" pour apporter de la valeur ajoutée à nos produits et valoriser ainsi l'herbe et tout le monde doit jouer le jeu, Communauté de Communes, communes et M2A. La Profession espère également la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) qui viennent d'être décidé "en hauts lieux" pour le maintien de pratiques favorables à une bonne gestion des crues et au maintien d'une eau potable de qualité. C'est dans ce sens que nous avons décidé la proposition d'une motion de l'EPAGE lors du Bureau du 19 février dernier.

Le Président présente aux Membres du Comité le projet de motion "**solidarité aval-amont**" qui a été travaillé suite aux décisions du Bureau du 19 février.

Monsieur IVAIN, Délégué de la CC Sundgau, approuve le fond du texte, mais fait remarquer que la forme est un peu "brut de décoffrage". Il craint que la formulation présentée soit contreproductive si elle est mal interprétée, notamment à la M2A.

Monsieur NASS répond que ce qui se trouve dans le projet de motion a déjà été évoqué à de très nombreuses reprises et notamment dans la SLGRI de Mulhouse. Il déplore le fait que l'Agence de l'Eau a travaillé "en solo" avec M2A pour la rédaction de leur CTEC, et que la validation du principe de solidarité aval/amont est tout simplement passé à la trappe, une formidable occasion a ainsi été manquée...

Monsieur SPRINGINSFELD, Délégué de la CC Sundgau, rappelle que lors des premières réunions CTEC (CC Sundgau) qu'ils ont eu avec l'Agence de l'Eau, ils ont défendu, avec l'appui du CD68 (M. Georges WALTER) l'idée d'un seul CTEC à l'échelle de tout le territoire Sundgau, ce que l'Agence de l'Eau a refusé et regrette aujourd'hui. Il ajoute que concernant la mise en place des PSE, c'est en train de se mettre en place dans le Bas Rhin avec le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA); il a bon espoir d'en faire de même dans le Sundgau.

Monsieur IVAIN demande à qui sera transmise la présente motion.

Monsieur NASS répond qu'elle est destinée à l'Agence de l'Eau et aux Communautés de Communes.

Monsieur IVAIN revient sur la forme du texte qu'il ne trouve pas suffisamment consensuel.

Madame DREXLER et Monsieur WITH, Délégués du Conseil départemental, font plusieurs remarques sur les formulations du texte.

Monsieur DIETMANN rappelle que lors des écodialogues organisés cet été par la Maison de la Nature du Sundgau, une délégation de la CC de Lons le Saunier a été reçue avec le concours du CD68. Dans le Jura, cette solidarité entre collectivité et profession agricole fonctionne pour l'approvisionnement des cantines; cela fonction grâce à la CC qui joue le jeu.

Madame DREXLER ajoute que le CD68 travaille déjà dans ce sens sur l'approvisionnement des collèges.

Monsieur DIETMANN remercie les Membres pour cet échange autour du texte de la motion qui est donc actée comme suit:

Motion pour une solidarité aval-amont

Considérant l'implication du SMARL, suite au constat et au programme d'action établi par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue (SAGE Largue) par la réalisation de deux études sur la valorisation de l'herbe sur le territoire et le développement de l'agriculture biologique en 2016-2017, confié à la Chambre d'Agriculture et à l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue a pris la suite des études filières herbe pour en assurer l'animation économique dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt filière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et développe un projet de marque valorisant les produits de l'élevage à l'herbe,

Considérant le dynamisme des agriculteurs du territoire dans la recherche de débouchés, de filières leur permettant de valoriser leurs efforts de maintien de l'herbe (conversion à l'agriculture biologique grâce à la mise en place d'une collecte de lait bio sur le territoire, production de fromage à la ferme, production de lait sans OGM, ouverture de magasins fermiers),

Considérant l'implication de l'EPAGE Largue, dans le cadre de l'animation du SAGE Largue pour les démarches menées par Mulhouse Alsace Agglomération pour son Projet Alimentaire Territorial, ainsi que pour le projet déposé pour le Plan d'Investissement d'Avenir, Territoire Innovation Grande Ambition Sud Alsace,

Les Délégués du Comité Syndical de l'EPAGE Largue ont besoin et demandent:

- Le soutien d'une solidarité aval-amont, permettant la valorisation dans les pôles urbains (bénéficiaires des travaux de l'EPAGE Largue en termes d'atténuation du risque inondation) des débouchés des produits de l'élevage à l'herbe, pérennisant le maintien en herbe des zones inondables, salvateur pour la prévention d'inondation.
- De bénéficier de la forte et rapide intensification de l'implication de Mulhouse Alsace Agglomération et des Communautés de Communes du Sundgau dans la valorisation des produits de qualité issus de l'élevage à l'herbe, dans l'accessibilité au marché public de restauration collective ainsi que la facilitation de la distribution en circuit court.
- L'engagement des collectivités et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux.

M. le Président remercie Mmes et MM. les Délégués pour la qualité des débats du jour et de l'ensemble du mandat.

Il tient à remercier sincèrement les Élus qui ne se représentent pas et souhaite bon courage à ceux qui se représentent et longue vie à l'EPAGE Largue.

Il clôt la séance à 22 heures et invite l'assistance au vin d'honneur.